SOS consommateurs : la FRC a 30 ans!

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Aînés : mensuel pour une retraite plus heureuse**

Band (Jahr): **19 (1989)**

Heft 6

PDF erstellt am: **29.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

La FRC a 30 ans!

C'est le 8 mars 1959 (un dimanche!) que fut officiellement créée la Fédération romande des consommatrices. Elle ne portait d'ailleurs pas ce nom, mais celui de Commission romande des consommatrices, ceci jusqu'en 1964. A l'origine, fondée par 31 associations féminines et familiales, elle n'avait pas de membres individuels et pas de journal.

Les premiers tests et enquêtes parurent dans le mensuel «Femmes suisses» grâce à une «Page de l'acheteuse» animée par la commission qui pouvait s'y exprimer en toute liberté. C'est là que parurent les premiers tests, modestement mais sérieusement réalisés, les premières enquêtes et les premiers conseils.

Des demandes extraordinaires

Extraordinaires pour l'époque, cela va sans dire... et qui font maintenant partie de notre quotidien. Ainsi le datage et la déclaration des denrées alimentaires, la composition des textiles, la réglementation des soldes, les prix fantaisistes et le... comptage des petits pois dans les boîtes étonnèrent les lectrices de l'époque. Qui se souvient de la première brochure publiée intitulée «Nourrir sa famille et la bien nourrir avec **deux francs** par jour et par personne...»?

Des sections, des membres et un journal

En 1964, outre le changement de nom, apparaissent les sections cantonales et les membres individuels, il y en a 600 (et 95 associations).
En 1966 paraît le numéro 1 de «**J'achète mieux**». Il a 16 pages! C'est un pari que de lancer une revue qui ne contient et **ne contiendra jamais** de publicité. En un an, les abonnés membres passent à 1000. Il y en aura 10 000 en 1969, 20 000 en 1972, 30 000 en 1974. Et 44 500 actuellement.
La première grève ou boycott: le beurre, soulève remous et passions!

Tous consommateurs

Les choses ont changé, évolué, se sont améliorées, tant mieux. Les activités et les compétences de la FRC aussi.
Reconnue officiellement comme le porte-parole des consommateurs, on lui attribue un siège dans de nombreuses commissions cantonales et fédérales.
Des simples **marchandises** au début, on passe à l'analyse des **services**: assurances, tarifs, soins médicaux, problèmes juridiques, tourisme, voiture, problèmes de politique économique et agricole sont l'objet d'études.
Les tests sont devenus européens... la FRC fait partie de l'IOCU (Union internationale des organisations de consommateurs) qui tient congrès aussi bien à Sydney qu'à Stockholm ou... Genève. Les bureaux Consommateurs-Informations, ouverts dans les principales villes, **au service de chacun,** multiplient leurs jours et heures d'ouverture, preuve que les consommateurs ont besoin d'informations et de conseils personnels. Tout le monde n'est pas aisé, quoi qu'on croie, et les nouvelles **consultations-budget** sont fréquentées aussi bien par des retraités que par des jeunes (et moins jeunes) ménages.

Une information généralisée

Si, au début, la FRC avait le quasi-monopole de l'info-consommateurs, mai 1968 aidant, et le créneau étant intéressant, d'autres médias, et c'est tant mieux, présentent aussi ces problèmes à un public plus large. La FRC collabore avec certains, cette page en est la preuve! Par contre elle ne participe pas du tout à l'émission de TV «A Bon Entendeur» qui ne reflète d'ailleurs pas toujours ses options.

Les grandes victoires

Ce sont bien sûr l'acceptation de l'article constitutionnel 31 sexies ajouté dans la Constitution fédérale (accepté par le peuple en juin 1981) dit article sur la «Protection des consommateurs»; acceptation aussi, lors d'un vote historique, du retour de la surveillance des prix, suite à l'initiative des associations de consommateurs. M. Prix, Odilo Guntern, est là! Mais comme les Chambres fédérales ne lui ont pas attribué toutes les compétences que nous souhaitions, la FRC a lancé une deuxième initiative, qui a abouti.

Les grands combats: notre futur

Des petits pois en boîte à la survie de la terre, quel chemin! En demandant l'année dernière (mais la FRC s'interrogeait sur ce point dans les années soixante déjà) l'interdiction des CFC dans les bombes aérosols (obtenue du Conseil fédéral) et **en conseillant aux consommateurs conscients de ne pas acheter du tout ce genre d'emballages,** la FRC, comme ses associations sœurs de plusieurs pays, pense à l'avenir de nos petits-enfants!
Les autoroutes, les centres commerciaux, l'abondance de déchets n'existaient pas en 1959. En trente ans, ce sont toutes nos habitudes d'achat et de consommation qui ont changé à grande vitesse. Les informations doivent suivre... c'est ce que nous faisons plus modestement dans «Aînés». Nous savons que vous faites confiance à cette rubrique. Merci.

J. C.

Le 13 juin 1989, au Casino de Montbenon à Lausanne, pour le 30e anniversaire: conférence du professeur Tercier, de la Commission des cartels: «Les clauses abusives des contrats» à 10 heures le matin. L'après-midi, partie statutaire et ouverture d'une discussion: «Faut-il modifier notre appellation, et devenir la «Fédération romande des consommateurs?» Si vous voulez, vous pouvez donner votre avis par écrit à «Aînés».

«Aïe! mes dents!» annoncé en mai paraîtra en septembre.
Prochain article: «Jeux d'été.»